

Éléments de correction de l'ECC n°8

1) [ECC n°7] Présentez 3 mesures pour lutter contre le chômage classique. (2)

Le chômage classique provient de la supériorité du coût du travail à sa productivité (embauche pas rentable) surtout pour les travailleurs les moins qualifiés, pour lutter contre ce type de chômage il faut donc agir pour baisser le coût du travail ou accroître la rentabilité de l'embauche / de l'entreprise :

- Baisse ou suppression du SMIC pour baisser le coût du travail notamment des travailleurs les moins productifs
- Exonération des cotisations sociales pour baisser le coût du travail
- Exonérations fiscales pour accroître la rentabilité des entreprises
- Emplois subventionnés (aidés par les pouvoirs publics)

On pouvait aussi s'intéresser à des mesures de lutte contre le chômage volontaire.

2) Distinguez socialisation et sociabilité. (2)

La socialisation est le processus constitué des milliers d'interactions sociales par lequel chaque individu intériorise les normes et valeurs de son/ses groupe(s) social(aux) et devient ainsi un être social apte à vivre en société, alors que la sociabilité est l'aptitude à avoir et entretenir un réseau (ou capital ou liens) social.

3) Enumérez* les éléments qui font du travail une instance d'intégration sociale. (2,5)

- accès au revenu et donc à la norme de consommation
- accès à la sociabilité du monde du travail
- accès à un statut social
- accès à la protection sociale
- estime et réalisation de soi
- socialisation secondaire

4) Enumérez* les éléments qui font de la famille une instance d'intégration sociale. (2)

- socialisation primaire : apprentissage des rôles sociaux, normes et valeurs pour s'intégrer dans la société
- solidarité affective, matérielle voire pécuniaire
- sociabilité

5) Enumérez* les éléments qui font de l'école une instance d'intégration sociale. (2)

- socialisation primaire et secondaire (valeurs démocratiques)
- sociabilité, altérité
- instruction (culture générale)
- formation professionnelle

6) Après avoir présenté un exemple montrant que la solidarité organique se développe dans les sociétés modernes, vous présenterez un autre exemple montrant que la solidarité mécanique ne disparaît pas. (2)

La revendication, dans de plus en plus de pays développés, d'égalité des droits pour les couples homosexuels est un signe de montée de l'individualisme qui est elle-même la conséquence et le moteur du développement de la solidarité organique qui repose sur la différenciation des individus et leur nécessaire complémentarité : la cohésion sociale ne provient plus de la similitude des individus mais au contraire de leur différenciation. Cependant, bien que la solidarité organique soit de plus en plus développée dans les sociétés démocratiques contemporaines à forte division du travail, la solidarité mécanique demeure toujours prégnante, par exemple dans la persistance voire résurgence de communautarismes religieux.

7) Enumérez* les évolutions qui affaiblissent le travail comme instance d'intégration. (1)

- chômage de masse
- précarisation

8) Enumérez* les évolutions qui affaiblissent la famille comme instance d'intégration. (1,5)

- montée du divorce/séparation
- montée de la fonction affective => fragilisation
- accroissement des familles monoparentales surexposées à la pauvreté

9) Enumérez* les évolutions qui affaiblissent l'école comme instance d'intégration. (1)

- ségrégation sociale des filières/diplômes et des établissements scolaires
- paradoxe d'Anderson (déclassement du diplôme)

10) Après avoir présenté le document, vous mettrez en évidence le rôle de l'âge sur la réalité et la perception du divorce. (4)

Il s'agit d'un graphique de l'INED et INSEE, publié en 2011 sur l'opinion, en France en 2005, quant à la gravité du divorce en fonction de l'âge/génération. Le graphique cherche à montrer que la tolérance ou l'acceptation du divorce diffère selon l'âge du répondant [expression de l'individualisme]. En effet, les enquêtés devaient répondre par « d'accord-plutôt d'accord, plutôt pas d'accord-pas d'accord » à la proposition suivante : « Si des gens sont malheureux en couple, ils peuvent divorcer, même s'ils ont des enfants ». Le graphique indique aussi la prévalence du divorce (%) pour chaque tranche d'âge.

Globalement quel que soit l'âge/génération, l'acceptation du divorce l'emporte largement puisque c'est plus de 80% des jeunes qui sont d'accord ou plutôt d'accord avec la proposition et jusqu'à plus de 60% chez les plus âgés. On remarque cependant nettement que les plus jeunes sont globalement bien plus tolérants face au divorce que leurs aînés même si ce sont avant tout les 40-44 ans les plus tolérants (85% d'avis favorable) et non les 18-19 ans qui n'ont « que » 79% d'avis favorable à la proposition. Symétriquement, on observe évidemment que les plus âgés sont les plus nombreux, bien que minoritaires, à être défavorables au divorce. On peut donc affirmer qu'on observe une assez forte corrélation entre âge-génération et tolérance au divorce, plus on est âgé, plus le taux de réponse favorable diminue, mais ne l'oublions pas, ce dernier reste largement majoritaire tout de même. Enfin, l'autre information délivrée et la prévalence du divorce selon l'âge-génération. Sans surprise on constate une faible prévalence dans les jeunes âges (pas encore en couple/marié) avec une montée avec l'âge, un pic à 50-54 ans où, en France en 2005, 21% des sondés étaient divorcés ou en instance de divorce, ce taux diminuant ensuite nettement et linéairement, les plus de 60 ans et 70 ans en 2005 appartenant à des générations socialisées dans une société où le divorce était mal toléré et donc rare : parmi les plus âgés du panel, les 75-79 ans, on n'a en effet que 7% de divorcés.